

N° D'ORDRE : 2017-154

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2017

Affichage : 04/12/2017

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 01

Excusés : 01

Absent: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2017.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François - M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

29- CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MAPA 2017 - 07 RELATIF AUX TRAVAUX D'IMPRESSION - FLASHAGE - FACONNAGE ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL «LE MANDREEN»

Suite à la consultation et à la réunion de la commission commande publique en date du vendredi 24 novembre 2017, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entériner le choix du candidat pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'impression, de flashage, façonnage et livraison du bulletin municipal « Le Mandrén » à savoir :

- La société JOUBERT, siège sociale : ZI, 1^{ère} Avenue, BP 647, 06517 CARROS pour les montants suivants :
solution de base : 7961,03 € T.T.C.,
Option 1 : non retenue.
Option 2 : non retenue.

Ce marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et sera conclu pour une durée de un an avec possibilité de reconduction expresse 3 fois un an.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la consultation et à la réunion de la commission commande publique en date du Vendredi 24 Novembre 2017 ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le maire à attribuer le marché relatif aux travaux d'impression, de flashage, façonnage et livraison du bulletin municipal « Le Mandréen » à La société JOUBERT, siège sociale : ZI, 1^{ère} Avenue, BP 647, 06517 CARROS pour les montants suivants :
solution de base : 7961,03 € T.T.C,
Option 1 : non retenue.
Option 2 : non retenue.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**